

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 janvier 2023	N° 2023-56

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCHINA, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30
Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.
M. GUENDEZ à partir de 17h10.
M. GARRIGUES à partir de 17h.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.
M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.
Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.
M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.
Mme Simone BONORON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h30.
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PESCHINA à partir de 14h30.
M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.
Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.
M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.
Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.
Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13h15.
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 janvier 2023	Délibération
	Direction pilotage emploi et dialogue social Service GPEEC	N° 2023-56

Ajustements des effectifs de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services de Bordeaux Métropole, des ajustements d'effectif, des modifications de postes, apparaissent nécessaires au sein des directions générales suivantes

I. DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT

▫ Direction de l'Habitat

-Création d'un contrat de projet : « chargé de mission coordination programme européen », catégorie A, filières administrative et technique, cadres d'emplois des attachés territoriaux et ingénieurs territoriaux, en contrat de projet d'une durée de 3 ans (PRO à créer)

En charge de la coordination du projet, du suivi des actions, des échanges avec les partenaires européens et de la production de documents d'activité et de communication. (Rapports, reporting, collecte et exploitation des données).

-Ouverture du poste de responsable de mission SQUATS/ETI, catégorie A à la filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en complément de la filière administrative (PER11900)

▫ Direction de la Nature

-Création d'un contrat de projet : « chargé de mission », catégorie A, filières administrative et technique, cadres d'emplois des attachés territoriaux et ingénieurs territoriaux en contrat de projet de 5 ans

-Ouverture du poste de directeur, catégorie A à la filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, en complément de la filière administrative, et aux non-titulaires (PER08434)

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

▫ Direction du Foncier

-Ouverture du poste de négociateur foncier, catégorie A à la filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux, en complément de la filière technique, et aux non-titulaires (PER08293)

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

□ **Direction de l'urbanisme**

- Transfert du poste de chef de projet, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux du service projet urbain vers le service planification urbaine (PER09571)

II. DIRECTION GENERALE DES MOBILITES

□ **Direction exploitation**

- Réorganisation

- Au sein du Service Suivi et contrôle administratif et financier des contrats transports (SSCAF), reconfiguration de 3 postes actuellement affectés à la gestion de projet de renouvellement de la DSP en 3 postes opérationnels :
 - 1 catégorie A : chargé de mission performance commerciale (pilotage des recettes TBM, tarification, engagements de fréquentation, communication et marketing) (PER11004) ;
 - 1 catégorie B : chargé de suivi développement durable et contrat (PER11554) ;
 - 1 catégorie C : assistant administratif de suivi des contrats. (PER11553).
- Au sein du Service Suivi et contrôle technique de l'exploitation (SSECTE) :
 - 1 catégorie A recentré sur le pilotage de qualité de service et le parcours usagers (PER05741) ;

-Ouverture des postes de chargés de suivi exploitation transports, catégorie B à la filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, en complément de la filière technique, et aux non-titulaires (PER05743 – PER05745 – PER05748)

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

□ **Direction Voirie Ouvrages d'art**

- Transformation d'un poste de responsable centre Maintenance, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens territoriaux (PER05878) en catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (PER à créer)

-Ouverture du poste d'adjoint au responsable du laboratoire, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens territoriaux, aux non-titulaires (PER11552)

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

□ **Direction Circulation et Stationnement**

-Ouverture du poste de responsable de centre bureau d'études et suppression des carrefours à feux, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens territoriaux aux non-titulaires (PER11573)

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

□ **Direction Grands projets mobilités**

-Ouverture du poste de chargé de projet mobilités, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens territoriaux aux non-titulaires (PER05869)

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

III. DIRECTION GENERALE DES SERVICES

□ **Direction générale**

-Création d'un poste de directeur de mission « risques climatiques et résilience », catégorie A+, filière administrative, cadre d'emplois des administrateurs territoriaux (PER à créer)

Les événements récents de l'été 2022 (sécheresse, feux de forêt, canicule) ont rappelé avec force la réalité du changement climatique et son accélération dans le temps. Ils interrogent la capacité de résilience du territoire et de ses habitants, autant que celle de Bordeaux Métropole à appréhender et gérer ces divers aléas, dans leurs manifestations extrêmes ou tendanciennes.

Bordeaux Métropole, consciente de ces changements en cours et de leurs portées, souhaite mettre en œuvre en regard une stratégie cohérente et des actions concrètes associées.

□ **Mission 1 million d'arbres**

-Création d'un poste de chargé de mission « mobilisation de la société civile », catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux (PER à créer)

La mission « 1 million d'arbres » a besoin de promouvoir ses missions auprès de la société civile. Il est donc proposé de créer un poste de chargé de mission « mobilisation de la société civile » qui contribuera à promouvoir le programme « plantons 1 millions d'arbres », qui vise à végétaliser l'ensemble du territoire métropolitain en mobilisant la société civile et les partenaires de Bordeaux Métropole en faisant contribuer activement les citoyens, associations, entreprises, bailleurs et institutions à l'opération.

□ **Direction Territoire d'avenir, territoire en coopération**

-Création d'un poste de chargé de mission « boulevard », catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux (PER à créer)

Le projet métropolitain des Boulevards a été lancé en 2019. 2022 voit une nouvelle étape du projet être lancée pour tirer le bilan de cette phase de concertation et fixer une ambition nouvelle. Dans la perspective d'une part du futur pont Simone Veil qui fondera un nouveau lien entre rive droite et rive gauche et, d'autre part, de la pérennisation des aménagements issus de la période crise sanitaire (couloir bus vélo), la volonté de transformer cet axe a été réaffirmée vers plus d'apaisement.

Il s'agit donc de basculer dans une phase opérationnelle en articulant projets de court terme et travaux de moyen terme pour inventer une nouvelle rue métropolitaine.

Pour assurer le pilotage de ce projet est créé un poste de chargé de mission « Boulevard » afin d'assurer la coordination dans le temps et dans l'espace de l'ensemble des projets qui concerne cet axe qui structure le développement de l'agglomération, de veiller au niveau d'ambition au regard des enjeux multiples (circulation, espace public, urbanisme, transition, etc.), de rendre compte au comité de pilotage qui a été mis en place.

L'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

IV. DIRECTION GENERALE TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

□ Direction de l'Eau

Aux termes de sa délibération du 18 décembre 2020, Bordeaux Métropole a décidé de créer une régie personnalisée en vue d'assurer notamment le service de production et de distribution de l'eau potable, confié à ce jour à la société Suez dans le cadre d'un contrat de concession de service public, ainsi que des prestations d'assainissement pour le compte de Bordeaux Métropole avant la prise en charge de l'exploitation du service d'assainissement et de gestion des eaux pluviales à l'issue du contrat de concession avec la SABOM le 31 décembre 2025.

Le transfert de l'activité interviendra le 1er janvier 2023 et s'accompagnera du transfert de l'ensemble des agents de la Métropole affectés au 31 décembre 2022 sur les postes rattachés aux activités transférées par la Métropole à la Régie de l'eau qui seront définies dans le cadre de la convention d'objectifs.

Pour les agents fonctionnaires titulaires, et sauf exception liée à la situation particulière de l'agent, ce transfert prendra la forme d'un détachement d'office sur un contrat de droit privé à durée indéterminée conclu avec la Régie de l'eau conformément aux dispositions du décret 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux dans sa version modifiée par le décret n° 2020-714 du 11 juin 2020.

Il est entendu que ce contrat à durée indéterminée ne sera pas assujéti à une période d'essai, celle-ci étant réputée avoir été effectuée précédemment au sein de Bordeaux Métropole au regard des services d'agent titulaire.

Pour les agents contractuels de droit public, à durée déterminée ou indéterminée, un nouveau contrat de droit privé leur sera proposé par la Régie, se substituant à leur contrat actuel avec Bordeaux Métropole.

De la même manière, il est entendu que ce contrat à durée indéterminée ne sera pas assujéti à une période d'essai, celle-ci étant réputée avoir été effectuée précédemment au sein de Bordeaux Métropole. Si l'agent contractuel n'a pas terminé sa période d'essai au moment du transfert, le résiduel de sa période d'essai sera reconduit dans le contrat proposé par la Régie.

Le périmètre des agents concernés par ce protocole de transfert recouvre l'ensemble des agents actuellement affectés à la Direction de l'Eau de Bordeaux Métropole et à la mission de préfiguration de la Régie de l'Eau.

En conséquence, il est nécessaire **de fermer l'ensemble des 89 postes sur emplois permanents qui sont recensés dans l'organigramme joint à ce rapport.**

□ Direction des bâtiments

1) Service de Coordination et d'Appui Administratif (SCA)

-Transformation d'un poste vacant de « Gestionnaire marchés publics » (PER10440)

catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en poste d'« Expert en marchés publics » catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux. (PER à créer)

2) Service Construction et amélioration du patrimoine (SCAP)

-Transformation d'un poste vacant de « Technicien bâtiment » (PER08496) catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens territoriaux en poste de « Chargé d'opérations bâtiments » catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, ouvert au recrutement de non-titulaires. (PER à créer)

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

-Ouverture du poste de « Chargé d'opérations bâtiments » (PER12861) catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux au recrutement de non-titulaires

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires

3) Service Etudes, Archéologie et Architecture (SEEA)

-Transformation d'un poste vacant de « Technicien d'études électricité » (PER09616), catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, en poste d'« Ingénieur génie électrique bâtiment » catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, ouvert au recrutement de non-titulaires au sein du centre ingénierie et expertises techniques. (PER à créer)

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

4) Service énergie et maintenance

-Transfert et transformation d'un poste vacant de « Technicien de contrôle des prestations de maintenance » (PER08462), catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux du centre énergies et fluides en poste d'« Assistant administratif », catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux au sein du centre maintenance des équipements. (PER à créer)

-Ouverture des postes de « Technicien de contrôle des prestations sur sites » (PER08544 – PER13332) catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens territoriaux au recrutement de non-titulaires.

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires

5) Service urgences et petits travaux

a) Unité gestion des travaux externalisés

-Transformation d'un poste de « Chargé de projets travaux » (PER12024), catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, en poste

d'«Chargé de projet travaux - Adjoint au responsable d'équipe » catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Au vu des effectifs et considérant la nécessité de professionnaliser l'encadrement de l'activité, un poste d'adjoint au responsable d'équipe permettra l'amélioration du pilotage et du suivi de l'activité.

b) Unité logistique

-Transformation d'un poste de « Responsable d'unité » (PER12903), catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, en poste de « Responsable d'unité », catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

c) Centre coordination générale

-Transformation d'un poste d'« Opérateur technique » (PER08492), catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux en poste d' «Opérateur technique - Adjoint au responsable de centre », catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Considérant la nécessité de professionnaliser l'encadrement de l'activité, un poste d'adjoint au responsable de centre permettra l'amélioration du pilotage et du suivi de l'activité.

d) Unité fluide et énergies

-Transformation d'un poste de « Responsable d'unité » (PER12913), catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux en poste de « Responsable d'unité », catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

e) Unité fermeture du bâtiment et bois

-Transformation d'un poste d'« Agent technique des ateliers » (PER08552), catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux en poste de « Serrurier - Adjoint au responsable d'équipe », catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Au vu des effectifs et considérant la nécessité de professionnaliser l'encadrement de l'activité, un poste d'adjoint au responsable d'équipe permettra l'amélioration du pilotage et du suivi de l'activité.

□ Direction générale adjointe prévention et gestion des déchets

-Création d'un poste de contremaître collecte jour, catégorie C, filière technique, cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux (PER à créer)

Le service de collecte Eysines/Latule est constitué de 3 zones de collecte en porte-à-porte et de 2 centres de transfert (Latule et Touban).

Chaque zone est structurée de manière similaire :

- 1 responsable de zone
- 1 second de zone (adjoint du responsable de zone)
- 2 agents d'assistance administrative
- Des contremaîtres de collecte (responsables du suivi terrain des équipes)

A ce jour, seule la zone Nord présente une singularité : le second de zone assiste le responsable de zone dans la gestion administrative de la zone Nord mais a également la charge du suivi terrain sur plusieurs communes en complément des 2 contremaîtres de collecte. Ce cumul de missions sur un même poste et l'organisation actuelle de la zone n'est plus en adéquation avec les objectifs du service.

- **Ouverture du poste de Gestionnaire marchés publics, catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (PER09124) au**

recrutement de non-titulaires

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

-Ouverture du poste d'« Ambassadeur prévention » au sein du Service Prévention – Centre accompagnement des habitants, catégorie C, à la filière animation, en complément des filières administrative et technique, ainsi qu'au cadre d'emplois des adjoints d'animation, en complément des cadres d'emplois des adjoints administratifs et adjoints techniques (PER13314, PER13315, PER13316, PER13317, PER13318, PER13319)

▫ Direction d'appui administrative et financière

- **Ouverture du poste de Chargé de gestion budgétaire, catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (PER12925) au recrutement de non-titulaires**
- **Ouverture du poste de Chargé de gestion RH, catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (PER12924) au recrutement de non-titulaires**

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

V. DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

▫ Direction de la logistique et des magasins

1) Service administratif et courrier – Centre achats finances gestion

-Reventilation des missions au sein du centre achats finances gestion

- **Transfert des missions du poste de « Coordonnateur budgétaire et comptable » (PER07999) catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, liées à la filière support aux manifestations, au poste de « Responsable de centre » (PER11951), catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;**
- **Modification de l'intitulé du poste de « Coordonnateur budgétaire et comptable » (PER07999) catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux pour « Instructeur gestionnaire marchés publics » ;**
- **Transfert des missions du poste de « Responsable de centre » (PER11951) catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, liées à la filière habillement au poste d'« Instructeur gestionnaire marchés publics » (PER07999) catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;**
- **Transfert du poste d'« Assistant de gestion financière » (PER07998) catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à la filière support aux magasins mutualisés métropolitains.**

2) Service magasins mutualisés

-Transfert de postes au sein du service des magasins mutualisés

- **Transférer le poste d'« Approvisionneur » (PER07958) catégorie C ; filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, du centre Approvisionnements au centre Livraisons Installations et le renommer en « Livreur ».**
- **Transférer le poste d'approvisionneur (PER07951) catégorie C, filière technique et administrative, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des adjoints administratifs territoriaux, sous l'encadrement du responsable d'équipe (PER13376) catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, du centre approvisionnements.**
- **Transférer le poste de « Livreur » (PER08033) catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux du centre Livraisons Installations au centre Habillement et EPI et le renommer en « Magasinier » ;**

□ Direction du parc matériel

3) Service appui administratif et financier – Centre finances / marchés

-Ouverture du poste de « Chargé de la commande publique » (PER12389) catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au recrutement de non-titulaires.

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

VI. DIRECTION GENERALE DES TERRITOIRES

A) ADG coordination

- **Renommer « l'ADG coordination » en « ADG coordination et dialogue avec les communes »**
- **Renommer la « Direction appui aux territoires » en « Direction d'appui et de coordination »**
- **Renommer en conséquence le « service marchés publics, procédures, RH » en « service marchés publics et procédures »**
- **Rattachement de la « direction de la prévention » à la « direction générale des territoires »**

1- Renforcer les fonctions de coordination interne au sein de la DGT

L'ADG Coordination et Dialogue avec les Communes assumera 3 rôles principaux :

- Porter les enjeux transverses des pôles auprès des DG centrales et prendre en charge de nouveaux domaines transversaux au sein de la DGT, principalement RH.
- Jouer un rôle de facilitation et de consolidation renforcé, ainsi que d'aide à la préparation des arbitrages, en appui du DGT.
- Renforcer l'harmonisation, sans toutefois uniformiser, pour gagner en cohérence au sein de la DGT.

En l'absence de DAAF, il s'agit également de conforter le positionnement de la DAT dans un rôle de coordination et de préparation des arbitrages sur les fonctions ressources (finances, analyse de gestion, marchés...) à l'échelle de la DGT.

Cette orientation se traduirait par plusieurs objectifs :

-Affirmer le rôle de la DAT dans la coordination de la préparation et de l'exécution budgétaire

de la DGT.

-Conforter le positionnement de la DAT sur les marchés communs de la DGT, en matière de conseil et d'appui auprès des pôles territoriaux (besoins transversaux à plusieurs pôles).

-Développer, plus généralement, les fonctions de pilotage et de coordination pour le compte de la DGT.

Parallèlement, la mission de préfiguration a mis en lumière l'apport essentiel des « missions pilotages » des Pôles territoriaux pour structurer les processus internes de la DGT sur les fonctions ressources déconcentrées par Bordeaux Métropole. Aujourd'hui constituées dans chaque Pôle territorial avec un statut de Direction, les Missions Pilotage sont rattachées hiérarchiquement à chaque ADG de Pôle territorial. Il est proposé d'acter leur lien fonctionnel avec l'ADG Coordination et dialogue avec les communes, au titre des fonctions ressources métropolitaines déconcentrées.

Il est également proposé que **la Direction de la prévention (DP)**, dont les missions spécifiques en matière de sécurité civile, de santé environnementale, d'habitat insalubre et de périls ne sont pas directement liées aux fonctions de coordination interne de la DGT, **soit rattachée hiérarchiquement au Directeur général des territoires**. Toutefois, la DP est bien inscrite dans une relation de travail avec l'ADG Coordination et Dialogue avec les Communes dans le cadre des missions transversales qui lui sont confiées (processus RH, budget, marchés, mutualisation, dialogue territorial...).

2- Développer les interfaces avec les autres DG de BM

Parmi la feuille de route de l'ADG Préfigurateur figure le développement des relations de travail inter-DG tant sur les fonctions ressources (évoquées dans le volet 1 ci-dessus) que sur des politiques opérationnelles (interfaces entre la définition des politiques métropolitaines et leur déclinaison opérationnelle en pôle territorial). Qu'il s'agisse des politiques métropolitaines en matière d'aménagement, de mobilité, de transition écologique, de développement économique ... la bonne association de la DGT à leur définition est un enjeu primordial pour préparer leur mise en œuvre en territoire, veiller à l'adéquation des moyens, élaborer des processus de travail « inter-DG » ou organiser une évaluation partagée de ces politiques.

En tant que de besoin, l'ADG Coordination et Dialogue avec les Communes est chargé de conduire des dossiers transversaux relevant du dialogue inter-DG, en appui du Directeur général des territoires et en lien étroit avec les ADG des Pôles territoriaux concernés. A cet égard, le CODIR DGT constitue le lieu d'identification et de partage des sujets de dialogue inter-DG.

La mission de préfiguration menée avec la DCO n'a pas traité spécifiquement ce volet, qui ne comporte pas de modification de l'organisation de la Direction générale des territoires.

3- Animer et coordonner le dialogue avec les communes

Plusieurs enjeux ont été identifiés dans le cadre de la mission de préfiguration :

-clarifier les missions des acteurs du dialogue avec les communes, tout en réaffirmant le rôle des ADG des Pôles territoriaux comme porte d'entrée naturelle des Communes pour le dialogue de proximité dans le cadre des missions mutualisées ou déconcentrées au sein des Pôles territoriaux,

-renforcer l'animation et la formation du réseau des référents territoriaux rattachés aux Pôles territoriaux, assurée par la Mission Contractualisation,

-mettre en place un centre de ressources à destination des DGS des communes pour faciliter le partage d'information avec BM

- mettre en place un agenda partagé du dialogue territorial,

-développer les synergies déjà en place entre la Mission Contractualisation et la Mission Dialogue territorial dans la conduite des relations avec les Communes.

Pour mener à bien cette fonction de pilotage stratégique du dialogue avec les communes, il est proposé :

- de rattacher hiérarchiquement la Mission Dialogue territorial et la Mission Contractualisation à l'ADG Coordination et Dialogue avec les Communes,
- de conserver un lien fonctionnel entre les deux Directeurs de Mission concernés et le Directeur général des territoires, dans le cadre des dossiers stratégiques dont ils ont la charge au titre du dialogue avec les communes (ex. cycles de négociation CODEV avec les communes, organisation des conférences territoriales réunissant les Maires...).

B) Pole territorial Bordeaux

▯ Direction du développement et de l'aménagement (DDA)

1) Service droit des sols – centre suivi des AOS et changement d'usage

-Ouverture d'un poste de juriste, catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs au recrutement de non-titulaires (PER06415)

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires sur le poste de « juriste » (PER06415).

-Ouverture d'un poste d'agent de contrôle et de conformité, catégorie B, filières administrative et technique, cadres d'emplois des rédacteurs et techniciens au recrutement de non-titulaires (PER12355)

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires sur le poste « d'agent de contrôle et de conformité » (PER12355).

2) Service droit des sols – centre instruction

-Ouverture d'un poste d'instructeur AOS, catégorie B, filières administrative et techniques, cadres d'emplois des rédacteurs et techniciens au recrutement de non-titulaires (PER06776)

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires sur le poste « d'instructeur AOS » (PER06776).

3) Service aménagement urbain

-Création de deux contrats de projets de 3 ans : « responsable de projet », catégorie A, cadres d'emplois des ingénieurs et des attachés

4) Service aménagement urbain – centre développement urbain

- Ouverture de deux postes de catégorie A, filières technique et administrative, cadres d'emplois des ingénieurs et attachés au recrutement de non-titulaires (PER11539 et PER11538)

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires sur ces postes de « responsable de centre » (PER11539) et « responsable de projet » (PER11538).

5) Service études et maîtrise d'œuvre

- **Ouverture de deux postes de chargé de projet, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens au recrutement de non-titulaires** (PER09483 et PER06732)

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

- Ouverture d'un poste de responsable de centre, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs au recrutement de non-titulaires** (PER09538)

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

□ **Direction de la gestion de l'espace public (DGEP)**

- Ouverture d'un poste de directeur, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs et ingénieurs en chef au recrutement de non-titulaires** (PER06689)

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

1) Service éclairage public et équipements connectés – centre innovation maîtrise patrimoniale et équipements connectés

- **Ouverture d'un poste de technicien, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens au recrutement de non-titulaires** (PER09515)

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

2) Services territoriaux 8 et 9

- Ouverture de deux postes de responsable de service, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs et ingénieurs en chef au recrutement de non-titulaires** (PER09612 et PER06667)

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

X) Pole territorial Ouest

□ **Direction du développement et de l'aménagement (DDA)**

- Ouverture d'un poste de directeur, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs en chef au recrutement de non-titulaires et au cadre d'emplois des ingénieurs** (PER07331)

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires sur le poste de « directeur du développement et de l'aménagement » (PER07331), et de l'ouvrir au cadre d'emplois des ingénieurs en plus de celui des ingénieurs en chef.

1) Service foncier – centre cessions procédures formalisées

-Transformation d'un poste au ST7 « d'assistant de production horticole » de catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques, (PER07227), en poste « d'instructeur foncier », catégorie B, cadre d'emplois des rédacteurs et des techniciens

□ **Direction de la gestion de l'espace public (DGEP)**

1) Service Territorial 5 – centre propreté

-Transformation d'un poste de « responsable d'unité terrains-chauffeurs » de catégorie C, cadre d'emplois des agents de maîtrise, (PER06987), à catégorie B, cadre d'emplois des techniciens

3) Service Territorial 6

-Création d'un « centre pilotage administration – finances – logistique »
-Transformation d'un poste de « responsable de cellule administrative » de catégorie C, cadre d'emplois des adjoints administratifs (PER07391), en « responsable de centre » de catégorie B, cadre d'emplois des rédacteurs et techniciens

Au sein de ce centre, pourront être identifiées 3 équipes distinctes :

- Une équipe « police administrative », issue de l'unité « travaux entreprises » du centre Maintenance Voirie, encadrée par un agent de maîtrise (PER07364), en charge :
 - o Des autorisations (AET, AOT, DT-DICT, IC, DIAG) et arrêtés pris dans le cadre de la gestion de l'espace public en lien avec les communes.
 - o De la surveillance de l'espace public et du contrôle des transports scolairesCes missions seront assurées par trois agents de catégorie C occupant la fonction d'agents de surveillance de l'espace public (PER07362, PER07417 et PER07363).
- Une équipe « logistique – sécurité », encadrée par un responsable d'équipe, cadre d'emploi des agents de maîtrise (PER07378), en charge :
 - o De la gestion du magasin, que ce soit pour les activités de voirie, d'espaces verts ou de propreté. Sur cette activité est affecté un aide-magasinier (PER07373)
 - o Des activités de logistique liées à la gestion du bâtiment (entretien, maintenance) et à la gestion du parc de véhicules mis à disposition du service (véhicules légers et poids lourds). Ces activités sont plus particulièrement assurées par 2 agents techniques de catégorie C (PER07389 et PER07365, ce dernier poste étant issu de l'unité régie voirie).
- Une équipe « finances-RH », dont la responsabilité sera assurée par le responsable du « centre pilotage ». Cette équipe administrative sera composée de trois postes, l'un dédié à la partie financière et plus particulièrement à l'exécution comptable des finances du ST6 (PER11923), les deux autres dédiés au pilotage des régies du ST6 (voirie, espaces verts et propreté) sur des missions de suivi de l'activité (PER07386 et PER07376).

□ **Direction administrative et financière (DAF)**

- **Suppression de la cellule coordination administrative**
- **Positionnement du poste d'assistant de direction (PER09821) auprès du Directeur Administratif et Financier**
- **Changement de dénomination du poste de « responsable de cellule » (PER07267) en « gestionnaire administratif de projets », rattaché hiérarchiquement auprès de la Direction de la DAF**

- **Rattachement hiérarchique du poste d'« assistant de gestion financière » (PER07092) auprès du poste de gestionnaire de projets**

- **Direction des ressources humaines (DRH)**

- 1) Service accompagnement et parcours des métiers**

- **Création d'un poste de « chargé.e du maintien dans l'emploi et du reclassement », catégorie B, cadre d'emplois des rédacteurs**

Ce poste sera financé par la commune de Mérignac dans le cadre de la Révision des Niveaux de Services.

- Δ) Pole territorial Sud**

- **Direction du Développement et de l'Aménagement (DDA)**

- 1) Service études et maîtrise d'œuvre – centre réseaux et paysage**

- **Création d'un poste « d'assistant administratif et financier », de catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs**
- **Ouverture d'un poste de chargé de projet, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens au recrutement de non-titulaires (PER07596)**

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

- 2) Service études et maîtrise d'œuvre – centre études**

- **Ouverture d'un poste de projeteur, catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise au recrutement de non-titulaires (PER07479)**

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

- 3) Mission animation économique**

- **Ouverture d'un poste de chargé de mission développement économique, catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés au recrutement de non-titulaires, et à la filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs (PER10421)**

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

- **Direction de la gestion de l'espace public (DGEP)**

- 1) Service territorial 3 – centre voirie équipements**

- **Ouverture d'un poste de projeteur, catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise au recrutement de non-titulaires (PER13059)**

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction

publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

E) Pole territorial rive droite

▫ Direction du développement et de l'aménagement (DDA)

1) Service droit des sols

- **Ouverture de 2 postes de chargés d'opération et d'un poste de technicien topographe, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens au recrutement de non-titulaires** (PER13160, PER12084, PER12856)

Le métier de chargé d'opérations foncières regroupe des missions techniques et administratives. Les titulaires de ces postes doivent posséder des connaissances spécifiques en topographie et lecture de plans, mais également en droit de l'urbanisme et de l'immobilier. Cela demande également des compétences professionnelles particulières telles que l'écoute, la facilité de communication et une aptitude à la négociation.

Le foncier est une matière à part entière mais pourtant peu connue, et pour laquelle il n'existe pas de filière scolaire spécifique, il est donc très difficile de trouver des profils concordants.

Ainsi, compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires sur ces postes de « chargés d'opération » et de « technicien topographe » (PER13160, PER12084, PER12856).

▫ Direction de la gestion de l'espace public (DGEP)

2) Service territorial 2 – centre cadre de vie Cenon – unité espaces verts Cenon

- **Ouverture d'un poste de responsable d'unité, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens au recrutement de non-titulaires** (PER12999)

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires sur le poste de « responsable d'unité » (PER12999).

▫ Direction administrative et financière (DAF)

1) Service finances

- **Création d'un poste « d'assistant administratif et comptable » de catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs**

Ce poste au sein du PTRD sera financé par la commune de Bassens à l'occasion du cycle 7 de mutualisation des services

▫ Direction des ressources humaines (DRH)

1) Service gestion administrative et statutaire - Centre territoire de Floirac – cellule GPEEC

- **Création d'un poste de « chargé de recrutement » de catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux**

Ce poste sera financé par la Ville de Floirac dans le cadre de la Révision des Niveaux de Services.

VII. DIRECTION GENERALE DU NUMERIQUE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

▫ Direction de la proximité numérique et de la relation aux utilisateurs

- Ouverture du poste de Directeur, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs en chef aux non titulaires (PER05664)

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires

VIII. CABINET DU PRESIDENT

▫ Direction de la Communication

- Ouverture du poste de Chargé de communication numérique, catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux aux non-titulaires (PER11471)

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires

IX. DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

▫ Direction de l'enseignement supérieur et du rayonnement

- Ouverture du poste de chef de projet commande artistique, catégorie A, à la filière culturelle, cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine, en complément de la filière administrative (PER08679)

▫ Mission intelligence économique et rayonnement territorial

- Ouverture du poste de chargé de mission veille et observation économique, catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux aux non-titulaires (PER08350)

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

RECAPITULATIF GENERAL

Direction générale	Postes créés					Postes supprimés					Solde	Coût en année pleine	Coût année N (CM 01/23)
	A+	A	B	C	Total	A+	A	B	C	Total			
DGS	1	2	0	0	3	0	0	0	0	0	3	242 362,35 €	222 165,49 €
DG mobilité	0	1	0	0	1	0	0	1	0	1	0	26 574,89 €	24 360,32 €
DG Transition écologique et ressources environnementales	0	3	3	1	7	0	0	2	4	6	1	151 438,26 €	138 818,41 €
DG Aménagement	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	2	146 221,42 €	134 036,30 €
DG des territoires	0	2	5	1	8	0	0	0	3	3	5	302 614,06 €	277 396,22 €
Total BM	1	10	8	2	21	0	0	3	7	10	11	869 210,98 €	796 776,73 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président N°2020-BM0696 en date du 16 juillet 2020, arrêtant l'organisation générale des services,

Vu l'article L332-8 alinéa 2 du Code général de la fonction publique,

VU le comité technique du 17 novembre 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, un ajustement des effectifs ou d'évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires afin de répondre à de nouveaux projets métropolitains,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les modifications des postes ci-dessus mentionnés

Article 2 : d'autoriser les éventuels recours aux agents non-titulaires pour les postes indiqués ci-dessus et selon la fiche financière annexée

Article 3 : d'autoriser les transferts de postes mentionnés ci-dessus

Article 4 : d'autoriser l'organisation des directions mentionnées ci-dessus

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 FÉVRIER 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 3 FÉVRIER 2023</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean-François EGRON</p>
---	---